

Formulaire d'inscription pour une Résidence étudiante

Procédure : Veuillez retourner ce formulaire à la Direction du Logement.

NOM : Prénom : Age :
Adresse :
N° de téléphone : Email :
Nom de l'établissement d'enseignement supérieur :
Intitulé du diplôme préparé (2018/2019) :

Je me porte candidat pour l'attribution d'un logement dans l'une de ces trois résidences* (Si vous cochez plusieurs résidences merci d'indiquer votre choix par ordre de préférence 1, 2, 3) :

Résidence CROUS « Simone Weil » - 5 Place Joseph Frantz – www.crous-versailles.fr



155 studios meublés type 1 de 16m² à 18m² disposant d'un coin cuisine et sanitaire individuel.

Redevance mensuelle : entre 394 € et 508 € charges comprises.

Durée du bail : 1 an renouvelable maximum 5 ans.

Les prestations proposées : laverie, salon, accès internet, boîtes aux lettres personnelles, local à vélo, salle d'activité.

Éligibilité : l'attribution de ces chambres est réservée aux étudiants âgés au minimum de 18 ans et au maximum de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire considérée. L'étudiant doit s'inscrire sur le site www.crous-versailles.fr pour faire un Dossier Social Étudiant (DSE). L'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante.

Inscription entre le 15 janvier et le 30 avril – Validation finale des dossiers par le CROUS de Versailles.

Résidence STUDÉFI – 23 rue Marcel Bontemps – www.studefi.fr



187 studios meublés type 1 de 19m² à 30m² disposant d'un coin cuisine et sanitaire individuel.

Redevance mensuelle : à partir de 512 € charges comprises.

Durée du bail : 1 an renouvelable maximum 5 ans.

Les prestations proposées : laverie, salon, accès internet, boîtes aux lettres personnelles, local à vélo, parking.

Éligibilité : L'attribution de ces chambres est réservée aux étudiants âgés au minimum de 18 ans et au maximum de 30 ans.

Inscription à tout moment de l'année – Validation finale des dossiers par STUDÉFI.

Résidence ALJT « Silly » – 95/101 rue de Silly – www.aljt.com



78 studios meublés type 1 de 19m² à 31m² disposant d'un coin cuisine et sanitaire individuel.

Redevance mensuelle : entre 485 € et 706 € charges comprises.

Durée du bail : 1 an renouvelable maximum 5 ans.

Les prestations proposées : laverie, accès internet, boîtes aux lettres personnelles, salle commune, local à vélo, parking.

Éligibilité : L'attribution de ces chambres est réservée aux étudiants âgés au minimum de 18 ans et au maximum de 30 ans.

Inscription à tout moment de l'année – Validation finale des dossiers par l'ALJT.

*Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL) versée par la CAF et venant en déduction du loyer. Calculez votre aide sur www.caf.fr.

Direction du Logement – Ville de Boulogne-Billancourt
24bis avenue André Morizet – 92100 Boulogne-Billancourt
01.55.18.53.00

Horaires

Lundi, mardi et mercredi sur RDV de 14h à 17h
Jeudi et vendredi sur RDV de 9h à 12h et de 14h à 17h
Accueil sans RDV le mercredi de 9h à 12h